

# Le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne

## LES CHIFFRES CLEFS :

4

EPCI (collectivités intercommunales)

1050

SURFACE DU BASSIN VERSANT (KM<sup>2</sup>)

600

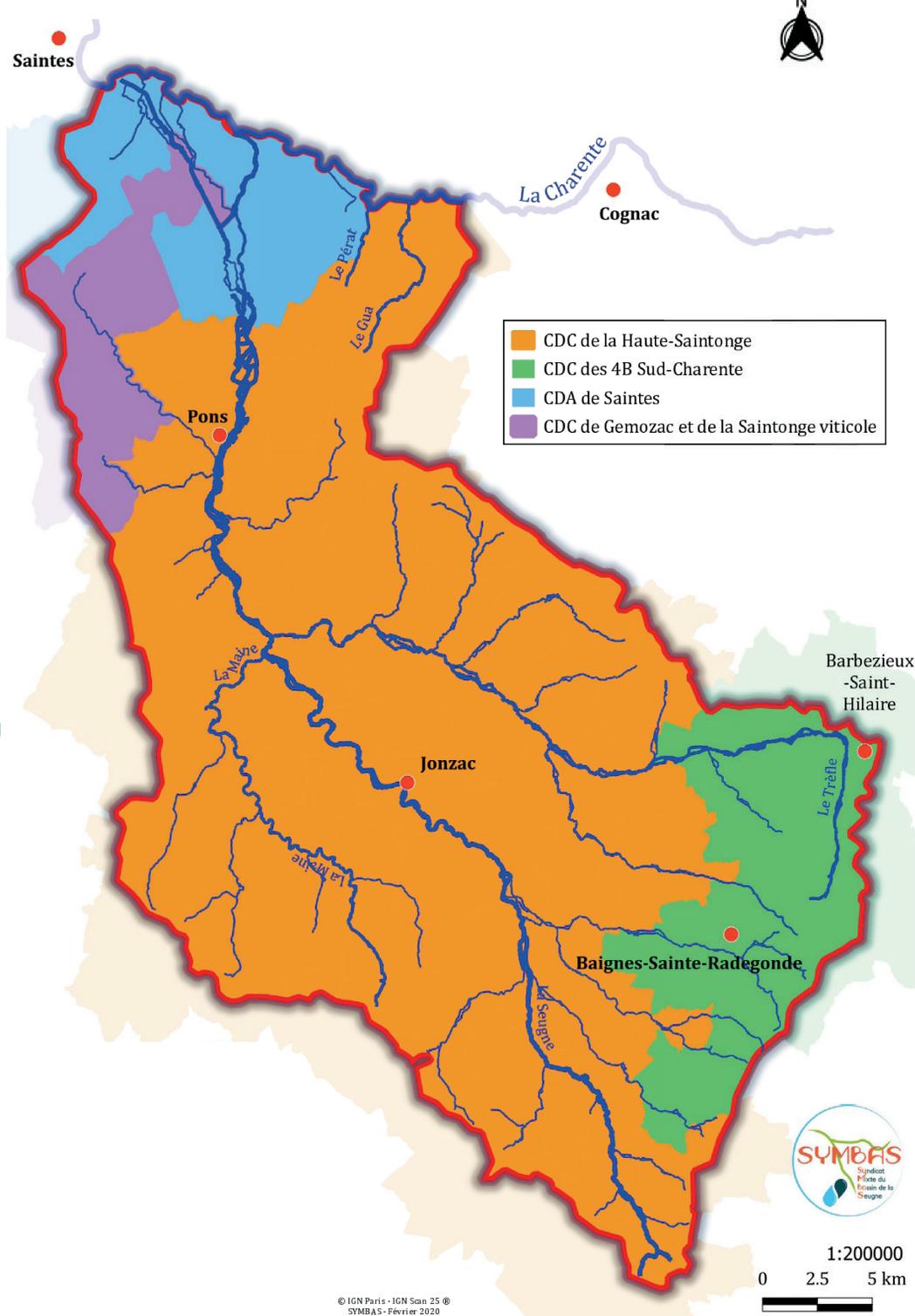
LINÉAIRE DE COURS D'EAU PRINCIPAUX (KM)

113

COMMUNES CONCERNÉES

2

DÉPARTEMENTS CONCERNÉS (Charente et Charente-Maritime)



## SES MISSIONS



### RÉPONDRE AUX ENJEUX RÉGLEMENTAIRES :

Directives Européennes, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan de Gestion des Etiages...



### ORGANISER, COORDONNER, METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D' ACTIONS

pour préserver les milieux aquatiques et la biodiversité.



**CONSEILLER LES RIVERAINS** dans leurs projets d'entretien, d'aménagement, de restauration des espaces naturels.



### COMMUNIQUER, SENSIBILISER

## SES OUTILS



### PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) :

document qui fixe un plan d'actions sur le réseau hydrographique. Les actions sont d'intérêt général et soumises à enquête publique.



### CONTRATS ET CHARTES NATURA 2000 :

permettent de mettre en œuvre et/ou de valoriser des actions de gestion en faveur des habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire.

